

Comité de suivi : inventaire des milieux humides du bassin versant de l'Ognon

Compte-rendu

Date : 27 avril 2016

Horaire : 9h

Lieu : Maison de l'Ognon 70190 BOULOT

Liste des présents : Sihem BELHAF (SMAMBVO), Philippe BOULIER (Chambre d'agriculture Haute-Saône), Timothée DARD (Département Haute-Saône), François DEHONDT (Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés), Pascal DUCRET (SMAMBVO), Roland DOMARTIN (SMAMBVO), Philippe GIRAUD (Contrat rivière Ognon, EPTB Saône-Doubs), Manon GISBERT (Animation Régionale en faveur des Zones Humides, CEN Franche-Comté), Jean-Marc HUGAIN (Contrat rivière Ognon, EPTB Saône-Doubs), Thierry HUVER (Direction Départementale des Territoires, Haute-Saône), Floriane LEVY (Conseil Régional Bourgogne – Franche-Comté), Marie-Astrid LOMBARD (Chambre d'agriculture Bourgogne – Franche-Comté), Yves MARCHISET (SMAMBVO), Daniel NOURRY (SIAHVO), Patrick OUDOT (SMAMBVO), Lionel PERRIN (Agence de l'Eau RMC)

Liste des excusés : Véronique BOUCHET (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne Franche-Comté), Jennifer MILLAT CARUS (Département Doubs), M. MOUETTE (ONEMA Haute-Saône)

Pièce jointe : Diaporama support de la réunion

Ordre du jour

1. Contexte de l'inventaire
2. Etat d'avancement et planification de la suite de l'inventaire
3. Présentation des outils de diffusion des données
4. Proposition de restitution des résultats
5. Hiérarchisation des milieux humides inventoriés

Synthèse des échanges suite à la présentation

1 Planning des missions

L'état d'avancement de l'inventaire et les milieux humides potentiels restant à prospecter sont détaillés.

Le planning des missions pour le poste de technicienne de rivière chargée de l'inventaire des milieux humides du bassin versant de l'Ognon prévoit 130 jours consacrés à la finalisation de l'inventaire des milieux humides et 75 jours consacrés à la mise en place de la phase stratégique (opérationnelle). Ce planning n'est pas remis en question, mais il existe un risque que l'inventaire ne puisse être correctement finalisé d'ici l'échéance prévue (janvier 2017). En effet, il a été expliqué pendant la première partie de la présentation que le nombre et la surface de milieux humides potentiels à prospecter ont doublé par rapport à la prélocalisation établie lors du comité de suivi d'octobre 2016, suite à l'exploitation de nouvelles données.

L'année 2016 est la quatrième et dernière année financée par l'Agence de l'Eau pour l'inventaire, et il est indispensable de consacrer du temps dès cette année à la mise en place de la phase opérationnelle (75 jours). Il est rappelé que les actions de diffusion des données, de restitution des résultats lors de réunions et de hiérarchisation sont intégrées à la phase opérationnelle.

La DDT rappelle le rôle de la restitution pour attirer l'attention des collectivités.

2 Hiérarchisation et priorisation des milieux humides / secteurs

L'Agence de l'Eau distingue la hiérarchisation de secteurs et la priorisation. La hiérarchisation est basée uniquement sur des critères techniques et permet de classer les milieux/secteurs selon l'importance des enjeux qu'ils présentent. Le terme « priorisation » recouvre une dimension politique et la définition d'une stratégie d'actions, allant plus loin qu'une hiérarchisation basée sur des critères techniques. L'Agence de l'Eau souhaite donc qu'une stratégie de priorisation soit mise en place d'ici la fin de l'année 2016. La DDT rappelle que la définition d'une stratégie est dépendante du positionnement des financeurs, et l'EPTB met en avant la nécessité d'identifier des maîtres d'ouvrages potentiels pour proposer une stratégie d'intervention, travail difficile à conduire en parallèle de la réalisation des inventaires.

L'Animation Régionale en faveur des Zones Humides, représentée par Manon Gisbert, met en évidence la nécessité de cibler des secteurs prioritaires plutôt que des milieux humides en particulier. L'analyse comparative des secteurs permettra au SMAMBVO de se positionner sur un secteur ou plusieurs secteurs qui serviront de base à l'établissement

d'une stratégie d'action. Sur ces secteurs prioritaires, les diagnostics seront affinés et un plus grand effort d'animation et de prise de contact avec les acteurs locaux sera réalisé.

Les directives générales de l'Agence de l'Eau sont aujourd'hui de passer à des actions opérationnelles sur l'ensemble des territoires, malgré le contexte de forte évolution dans la structuration des maîtres d'ouvrages potentiels avec la GEMAPI. L'identification des structures compétentes pour la restauration des milieux humides n'est dans ce cadre pas évidente.

Considérant que le contexte territorial est sujet à de fortes modifications aujourd'hui (fusion de communautés de communes, etc...), il n'est pas certain que de nombreux élus entreprennent des actions dès 2017.

Méthodes de hiérarchisation

La méthode de hiérarchisation devra mettre en avant des enjeux divers, liés à des objectifs différents (préservation des secteurs en bon état de conservation, restauration pour les secteurs dégradés).

Les expertises et pratiques agricoles renseignées dans la base de données participeront à la hiérarchisation des secteurs de façon marginale, ils constituent un élément descriptif mais non déterminant. Ces expertises ne suffiront de toute façon pas à la mise en œuvre de la phase opérationnelle et devront être approfondies sur les secteurs jugés prioritaires.

Les zonages écologiques existants ainsi que les données naturalistes disponibles dans Sigogne serviront aussi à la hiérarchisation des secteurs.

3 Projet Agro-Environnemental Climatique

Un dossier Projet Agro-Environnemental Climatique (PAEC) sur la basse et moyenne vallée de l'Ognon a été présenté fin 2015 par le SMAMBVO. Il n'a pas été retenu pour cause de manque de budget, mais il est prévu qu'un nouveau dossier soit présenté à la fin de l'année 2016. Cependant, d'après la chambre régionale d'agriculture, il n'y aura pas de financements possibles pour de nouveaux PAEC, car 90% des crédits FEADER prévus jusqu'en 2020 ont déjà été utilisés (informations obtenues lors du Comité Régional Agro-Environnemental et Climatique). Il s'agira de ne pas donner de faux espoirs aux agriculteurs lors des réunions de restitution.

Par ailleurs, d'ici 2020, il n'y aura probablement pas d'autres outils financiers à mobiliser pour les agriculteurs (absence de financements Région sur les PAEC).

4 Proposition d'une réunion de restitution des résultats

Une proposition de restitution des résultats à l'échelle d'une communauté de communes a été faite par le SMAMBVO lors du comité de suivi. Cette proposition ne satisfait pas complètement les attentes de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône, qui estime que très peu d'agriculteurs seront présents lors d'une réunion organisée à cette échelle. Une réunion à l'échelle de 2 ou 3 communes serait préférable.

Il a donc été convenu que deux réunions de restitution soient organisées, une à l'échelle de 2 ou 3 communes, et une à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois. Il est à noter que cette communauté de commune constitue le secteur où les réunions de prélocalisation ont été les plus difficiles. Un groupe de travail restreint incluant les chambres d'agriculture sera constitué afin de préparer les réunions de restitution. Ces réunions auront lieu fin septembre – début octobre, en salle, en commençant par la réunion à l'échelle des communes. Elles permettront une prise de contact avec les différents acteurs en vue du lancement de la phase opérationnelle et devront répondre à l'ensemble des interrogations. En revanche, ces réunions n'auront pas pour objectif de constituer un espace de validation de chaque polygone de milieu humide.

Prochain comité de suivi

Il a été convenu que le prochain comité ait lieu après les réunions de restitution, à l'automne 2016 (fin octobre – début novembre). Il permettra de faire un bilan du travail effectué ainsi que des réunions de restitution.